



NOTIFICATION DE DÉCISION

Dossier : n°AM610

ADNE FRANCE SAS
RUE FREDERIC SAUVAGE
62300 LENS

COMMISSION D'EXAMEN
DU 10/04/2018

SIRET: 837 554 237 00011

NOTIFICATION
DU 10/04/2018

DECISION

CERTIFICATION

VALIDITE

TRANSFERT

1552 Travaux de traitement de l'amiante

06/02/2022

Motivations :

Suite au transfert de l'activité amiante de l'entreprise ADNE (SIRET 751 791 823 00014) vers l'entreprise ADNE FRANCE SAS (SIRET 837 554 237 00011), la Commission transfère la Certification à l'entreprise ADNE FRANCE SAS.

De plus, la Commission diligente un audit siège rapproché afin de réaliser un audit documentaire (bon de commande joint).

Il est rappelé à l'entreprise ses obligations qui découlent de cette certification, à savoir respecter la réglementation en vigueur et, plus particulièrement, la norme NF X 46-010, le Règlement Général de QUALIBAT et les règles d'attribution et de suivi de la certification 1552 de QUALIBAT.



N° interne :
N° affaire :
Diffusion :

Pour le Président de QUALIBAT
Alain MAUGARD

Le Directeur Général
Eric JOST

Le Président de la Commission

Cette notification n'a pour objet que d'informer l'entreprise sur les décisions de la Commission et ne constitue pas un certificat. Les décisions sont prises en application des exigences de la norme NF X 46-011 version en vigueur et celles définies en complément par le règlement général de QUALIBAT. En cas de retrait ou de suspension de la certification amiante, l'entreprise est tenue de faire retour de son certificat et de cesser d'utiliser la marque et le logotype QUALIBAT. Toute entreprise peut faire appel d'une décision la concernant dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification. L'appel est géré conformément aux dispositions du règlement général de l'organisme.



CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM610

Validité du 07/02/2018 au 06/02/2019



ACCREDITATION
N°5-0545,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 20/02/2018

Dénomination sociale : ADNE FRANCE SAS

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

RUE FREDERIC SAUVAGE
62300 LENS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 837554237

Téléphone : 03 21 08 63 70

Fax : 03 21 08 64 13

Portable : 06 70 80 96 13

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 837 554 237 00011

Responsabilité légale : LADJALI DJAMEL PRÉSIDENT

Code NACE : 3900Z

Numéro caisse de congés payés : 43331T 01

Assurance Responsabilité travaux :

Responsable Technique : FILIPIAK BLANDINE

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

SMABTP F56515E 1254.000 /2 093493

Site internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2017

E-mail : bfilipiak@ads-adne.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	31	EFF3	5 062 698	CA6
Dans l'activité	31	EFF3	5 062 698	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Ces secteurs d'activité sont donnés à titre d'information suivant la liste établie en Annexe C de la norme NF X 46-011.

Code / étape*	Secteur d'activité	Date d'attribution**	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Installations industrielles Niveau d'empoussièremment : 3 - Date maj du D.U. : 01/02/2018	10/04/2018	06/02/2022

* Abréviations : PRE : pré-certification ; PROB : certification probatoire

** ou du plus récent renouvellement

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiant - Référentiel technique pour la certification des entreprises", promulguées par l'arrêté interministériel du 14 décembre 2012. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Richard THOMAS

Le Président de Qualibat

Alain MAUGARD